

0,45 UGB/ha SFP. Mais, à la différence des Alpes du Sud où les systèmes ovins viande dominant, ce sont les bovins qui sont largement majoritaires en Corse (70 % des UGB) et plus précisément les bovins viande (54 % des UGB sont des vaches nourrices) puisqu'il ne reste plus aucune vache laitière en 2010 ! Au côté des bovins viande, on trouve aussi des brebis laitières (15 % des UGB) et des chèvres (8 % des UGB du massif et 12 % du cheptel de chèvres en montagne).

Le cheptel de vaches nourrices régresse un peu depuis 1988 (- 20 %) mais l'effectif moyen par exploitation est élevé (41,5 VN) et a progressé de façon spectaculaire en 40 ans (moins de 8 VN en 1970). Le cheptel de brebis laitières marque aussi le pas (- 11 % entre 1988 et 2010) et la moyenne par exploitation est assez faible (180 brebis), comparée au Massif Central Sud (340 brebis). En revanche, pour les élevages de chèvres, dont l'effectif a diminué de - 19 % entre 1988 et 2010, la taille moyenne est élevée (120 chèvres par exploitation caprine, soit le triple par rapport à l'effectif moyen en montagne).

Si les systèmes bovins viande sont les plus fréquents (29 % des exploitations), on note une diversité d'autres systèmes présents de façon significative : spécialisation en cultures fruitières (18 % des exploitations), systèmes ovins (lait surtout) (11 %), systèmes caprins (7 %), systèmes d'élevages granivores (porcins notamment) (7 %), équins et/ou association d'élevages herbivores (8 %), viticulture (6 %), ...

La dimension économique des exploitations (PBS de 51 000 €) est proche de la moyenne de la zone de montagne. Pourtant, si les surfaces par exploitation sont assez importantes (66 ha SAU en moyenne), la taille moyenne des élevages reste assez faible (42 UGB par exploitation). Mais la Corse tire sans doute parti aussi de la fréquence d'exploitations spécialisées en arboriculture et viticulture (près d'un quart).

La main-d'œuvre par exploitation (1,3 UTA) est proche de la moyenne d'ensemble, mais la part de main-d'œuvre familiale (77 %) est plus faible, en lien notamment avec le recours aux salariés dans les systèmes arboriculture et viticulture. Avec 18 % d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans, 8 % de retraités, 19 % d'exploitants pluriactifs et 23 % d'exploitations sans perspective de succession, l'agriculture de la montagne corse est proche des valeurs moyennes de l'ensemble de la zone de montagne. Elle se démarque par l'importance des exploitations

conduites par des ménages ayant une activité exclusivement agricole (58 % contre 39 % pour l'ensemble de la zone de montagne).

Elle se démarque aussi par l'importance des pratiques de transformation à la ferme qui concernent 35 % des exploitations (principalement en viticulture, arboriculture et élevage caprin) et par la commercialisation en circuits courts (62 % des exploitations). L'accueil à la ferme implique 6 % des exploitations, soit le niveau le plus élevé après le massif vosgien.

C - Analyse détaillée

Démarche adoptée : les principales données chiffrées figurent dans les tableaux standards en Annexe. Ces données chiffrées ne sont pas reprises dans les analyses du chapitre C où figurent plutôt des données en valeur relative et des graphiques utiles pour les analyses comparatives entre zones et entre massifs. Pour la comparaison entre zones, l'optique privilégiée a été de comparer la zone de montagne (haute montagne incluse) et la « plaine » (= France hors zone de montagne).

1. Les exploitations agricoles

1.1. Évolution du nombre d'exploitations agricoles

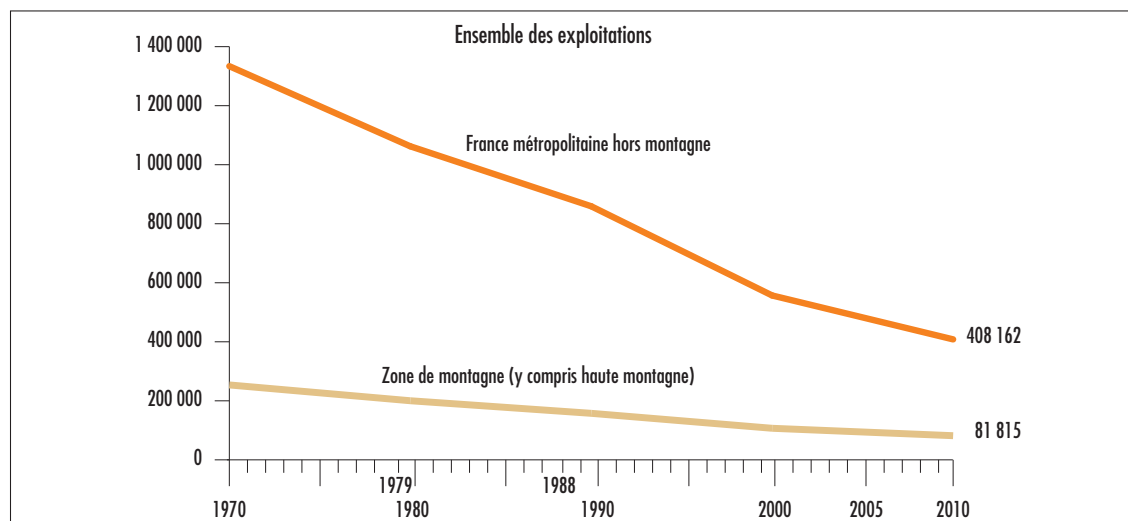
La montagne résiste un peu mieux que la plaine

En 2010, on a recensé près de 490 000 exploitations agricoles en France métropolitaine (hors entités collectives) dont près de 82 000 en montagne.

En 40 ans (de 1970 à 2010), le nombre d'exploitations a été divisé par trois en France métropolitaine (graphique 2) et il a été divisé par deux entre 1988 et 2010 (- 51,8 %). Sur cette dernière période, la montagne a résisté un peu mieux (- 48,1 %, soit un taux annuel d'évolution de - 2,9 % en montagne et - 3,3 % hors montagne) (tableau 6 et graphique 3).

En conséquence, le poids des exploitations de montagne se renforce relativement : de 15,5 % en 1988 à 16,6 % en 2010. Désormais (en 2010), une exploitation sur six se trouve en montagne. Au sein de la montagne, le poids de la haute montagne s'érode progressivement (de 7,8 % en 1988 à 7,4 % en 2010).

Graphique 2

Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2010 en montagne et en plaine

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

La majorité des exploitations de montagne sont situées dans le Massif Central, tandis que les Alpes du Nord perdent du terrain

Le Massif Central est prédominant : en 2010, plus de la moitié (56 %) des exploitations de montagne sont situées dans le Massif Central (34 % dans le Massif Central Nord et 21,5 % dans la partie sud). Puis viennent les Alpes (18 %) et les Pyrénées (12 %), tandis que les massifs du Jura et des Vosges ont un poids

équivalent (4 % chacun) et que la Corse atteint près de 3 % (graphique 4). On note que 3,5 % des exploitations de montagne ne sont rattachées à aucun massif.

Le graphique 4 montre une grande stabilité dans l'équilibre interne des différents massifs entre 1970 et 2010. On note un léger effritement des Vosges et, surtout, des Alpes du Nord qui profite au Massif Central (Nord et

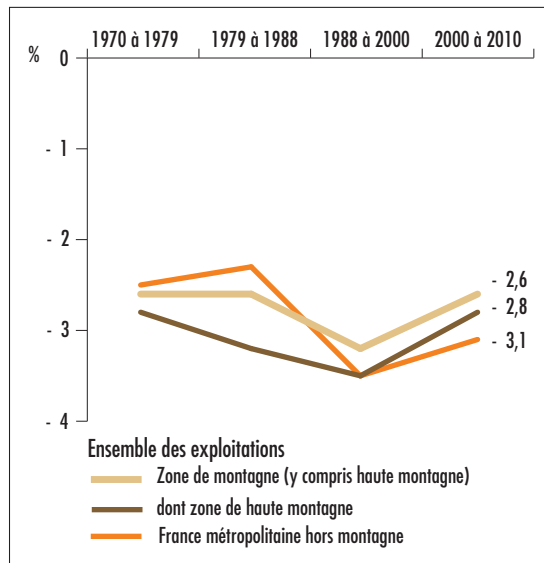
Tableau 6

Taux moyen annuel d'évolution du nombre d'exploitations entre 1970 et 2010 par zones et par massifs

Ensemble des exploitations	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	%						
France métropolitaine	-2,5	-2,4	-3,5	-3,0	-2,4	-3,3	-2,9
Zone de montagne (y compris haute montagne)	-2,6	-2,6	-3,2	-2,6	-2,6	-2,9	-2,8
dont zone de haute montagne	-2,8	-3,2	-3,5	-2,8	-3,0	-3,2	-3,1
France métropolitaine hors montagne	-2,5	-2,3	-3,5	-3,1	-2,4	-3,3	-2,9
Vosges	-3,8	-3,2	-3,5	-2,2	-3,5	-2,9	-3,2
Jura	-2,3	-2,3	-3,6	-2,8	-2,3	-3,2	-2,8
Alpes	-2,6	-2,8	-3,4	-3,4	-2,7	-3,4	-3,1
Alpes du Nord	-2,8	-3,1	-3,4	-4,0	-2,9	-3,6	-3,3
Alpes du Sud	-2,3	-2,2	-3,4	-2,4	-2,3	-2,9	-2,6
Massif Central	-2,6	-2,5	-3,2	-2,4	-2,6	-2,9	-2,7
Massif Central Nord	-2,5	-2,6	-3,2	-2,5	-2,6	-2,9	-2,7
Massif Central Sud	-2,7	-2,4	-3,3	-2,3	-2,5	-2,9	-2,7
Pyrénées	-2,4	-2,6	-2,8	-2,3	-2,5	-2,6	-2,6
Corse	-2,7	-3,4	-2,7	-2,6	-3,1	-2,6	-2,8

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 3
Taux annuel d'évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2010 selon les zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Sud), aux Alpes du Sud et aux Pyrénées. En effet, c'est dans les Alpes du Nord que la disparition d'exploitations a été la plus forte (taux annuel d'évolution - 3,3 % entre 1970 et 2010, particulièrement marquée entre 2000 et 2010 : - 4,0 %). Quant au massif des Vosges (- 3,2 % par an entre 1970 et 2010), c'est surtout dans la période 1970-1979 que la disparition a été marquée (- 3,8 % par an) (tableau 6).

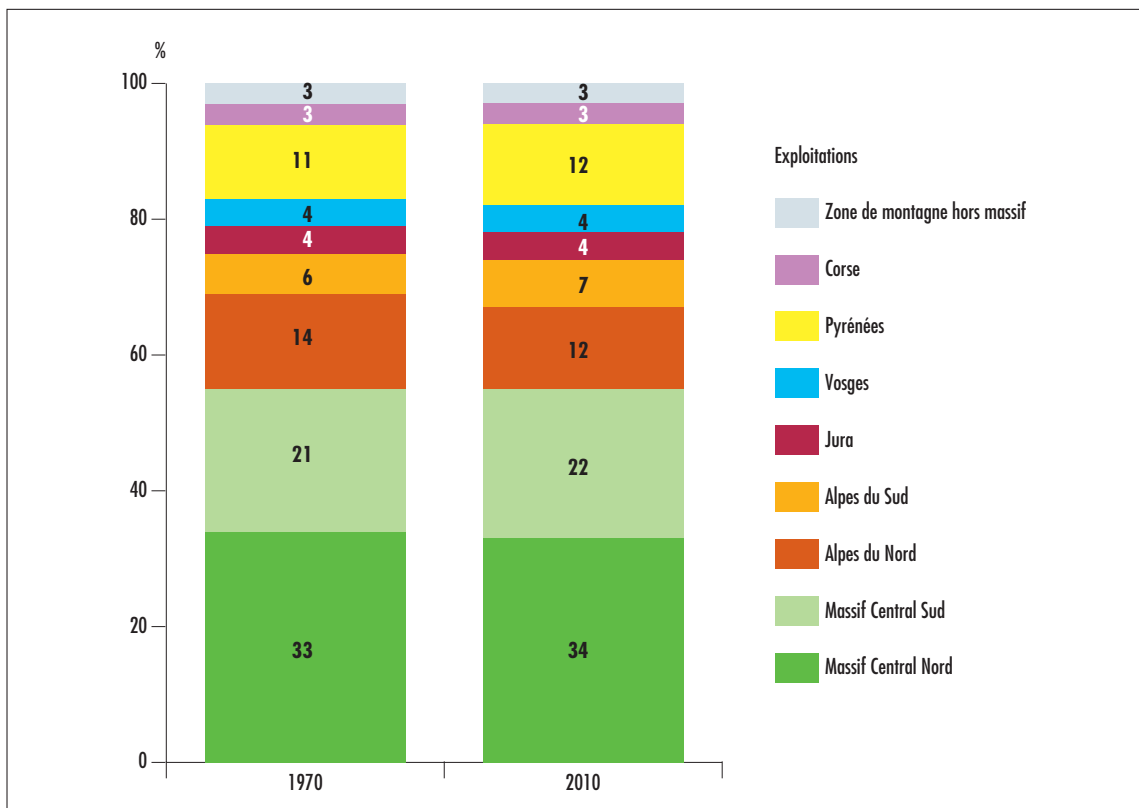
1.2. Dimension des exploitations

1.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

L'agriculture de montagne : 17 % des surfaces agricoles utilisées en France

Avec près de 4 millions d'hectares en 2010, la montagne représente 14,6 % de la SAU nationale. À cette superficie, il faudrait ajouter les surfaces utilisées collectivement et non intégrées dans la SAU des exploitations, soit près de 700 000 ha en 2010 gérés par des structures collectives en montagne²⁵. En tenant

Graphique 4
Répartition des exploitations de montagne par massif en 1970 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

25. Et il faudrait également ajouter les superficies gérées par des structures collectives dont le siège est en plaine mais qui transhument en montagne. D'après le RA 2010, les structures collectives situées dans le massif alpin (et ayant déposé un dossier de demande de PHAE) utilisent 255 000 ha, chiffre à rapprocher des résultats de l'Enquête

Pastorale 2012-14 conduite dans les Alpes qui fait état de 357 000 ha gérés par des groupements pastoraux (+ 54 000 ha gérés par d'autres formes collectives) dont 82 000 ha gérés par des groupements pastoraux dont le siège est en dehors du département où sont localisés les alpages utilisés collectivement.

Tableau 7

Évolution de la SAU entre 1970 et 2010 par zones

SAU (ha)	Évolution des surfaces			Rythmes annuels d'évolution						
	1970-1988	1988-2010	1970-2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	%									
France métropolitaine	- 4,4	- 5,7	- 9,8	- 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,3	- 0,3
Montagne	- 2,4	- 3,3	- 5,6	+ 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 0,5	- 0,1	- 0,2	- 0,1
dont haute montagne	+ 4,9	+ 5,5	+ 10,7	+ 0,5	+ 0,0	+ 1,0	- 0,6	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,3
France hors montagne	- 4,7	- 6,1	- 10,5	- 0,2	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

compte de ces surfaces collectives, le ratio SAU montagne/SAU France métropolitaine s'établirait alors à 16,7 % en 2010.

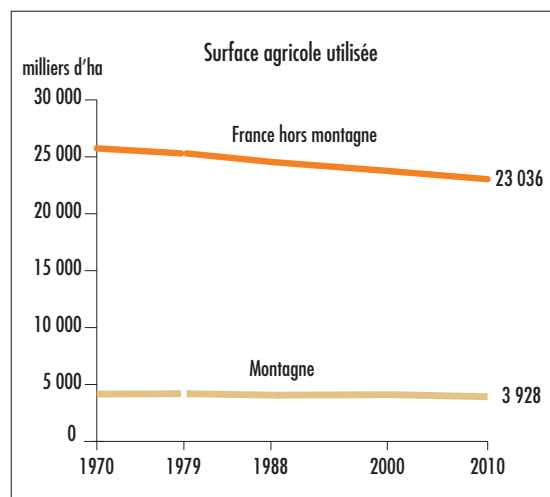
Érosion continue des surfaces agricoles en plaine ; évolution en « trompe-l'œil » en montagne

L'érosion de la SAU est régulière et continue en France depuis 1970 : - 0,3 % par an (tableau 7). Au total, l'agriculture a perdu 10 % de ses terres agricoles en 40 ans, soit près de 3 millions d'hectares (graphique 5). En montagne, la SAU – hors surfaces collectives car non recensées avant 2010 – résiste apparemment mieux avec un taux annuel de disparition de - 0,1 % depuis 1970. Mais cela peut provenir, pour partie, d'un effet en trompe-l'œil pour deux raisons principales : d'une part, les surfaces utilisées collectivement (alpages,

estives en particulier) peuvent être intégrées dans la SAU entre deux recensements s'ils deviennent l'objet d'une utilisation à titre individuel et, d'autre part, entre 1988 et 2000, l'apparente progression de la SAU en montagne (+ 0,1 % par an) provient notamment de la déclaration de terres de parcours et landes utilisées sans bail qui n'étaient pas déclarées jusqu'en 1988 mais qui ont eu un statut reconnu suite à l'instauration en 1992-93 de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (dite « prime à l'herbe »), qui a conduit bon nombre d'éleveurs des zones de montagne et des zones sous influence méditerranéenne à les déclarer en 2000 (voir § C 3.1.2.1 et graphique 49). On retrouve ces phénomènes de façon encore plus accentuée en haute montagne où sont localisés les alpages (avec en particulier une progression de + 1,0 % par an entre 1988 et 2000)²⁶.

Graphique 5

Évolution de la SAU (en hectares) selon les zones entre 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

La SAU moyenne par exploitation de montagne a triplé entre 1970 et 2010

Compte tenu du rythme de disparition des exploitations agricoles depuis 1970, la taille moyenne des exploitations a considérablement augmenté en 40 ans, passant en plaine de 19 ha SAU à 56 ha en 2010 (tableau 8). En montagne, l'évolution a été semblable avec un triplement de la SAU moyenne par exploitation (soit + 193 %), passant de 16 ha à 48 ha en 2010, et elle a été plus forte encore en haute montagne, partie il est vrai d'un peu plus bas en 1970 (12 ha) et avec une superficie moyenne multipliée par 4 pour rejoindre désormais la SAU moyenne de la montagne (48 ha en 2010)²⁷ (graphique 6). Le fort accroissement de la taille

26. Cf. par exemple, dans le Parc national des Écrins (Dobremez et Borg, 2010).

27. Et la dépasse même largement si on inclut les surfaces gérées par des structures collectives : 126,4 ha en moyenne en haute montagne contre 56,5 ha en montagne.

Tableau 8

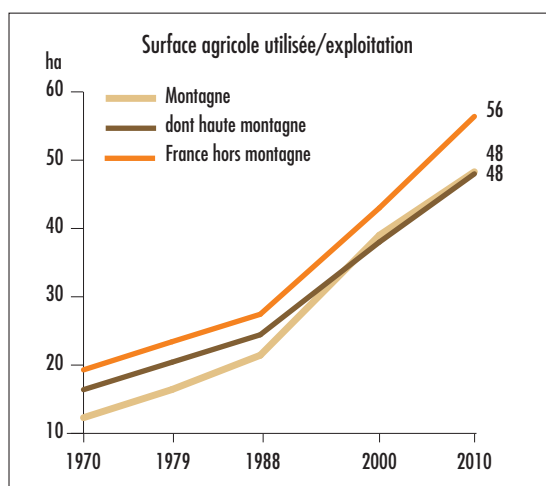
Évolution de la taille moyenne par exploitation (en hectares SAU) entre 1970 et 2010 par zones

	SAU moyenne/exploitation (hors superficies utilisées collectivement)					Rythmes annuels d'évolution SAU/exploitation						
	1970	1979	1988	2000	2010	1970 à 1979	1979 à 1998	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	ha					%						
France métropolitaine	19	23	28	42	55	2,4	2,1	3,4	2,7	2,3	3,1	2,7
Montagne	16	21	26	38	48	2,8	2,3	3,4	2,2	2,5	2,9	2,7
dont haute montagne	12	17	23	39	48	3,5	3,3	4,6	2,2	3,4	3,5	3,5
France hors montagne	19	24	29	43	56	2,4	2,0	3,4	2,8	2,2	3,1	2,7

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 6

SAU moyenne par exploitation (en hectare) selon les zones entre 1970 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

moyenne des exploitations à partir de 1988 est sans doute à relier à la Réforme de la PAC de 1992 qui a généré une course aux hectares. En 2010, la SAU moyenne par exploitation de montagne reste inférieure de 8 ha à celle de la plaine, mais si on inclut les surfaces gérées par les structures collectives, la SAU moyenne devient équivalente (56,5 ha).

Le Massif Central regroupe plus de la moitié des surfaces agricoles de la montagne française ; si on inclut les surfaces collectives, les Alpes pèsent 20 % et les Pyrénées 15 %

En 2010, le Massif Central représente à lui seul 62 % de la SAU de la montagne française²⁸

(graphique 7), puis viennent dans l'ordre les Alpes (17 %), les Pyrénées (8 %), le Jura, la Corse et le massif vosgien. On note une grande stabilité du poids relatif des massifs de 1970 à 2010 : comme le périmètre des zones de montagne des massifs a été harmonisé et fixé par rapport à celui en vigueur actuellement, cette stabilité est logique, les quelques mouvements constatés provenant principalement des « effets PAC » décrits précédemment (notamment dans les Pyrénées, Alpes du Sud et Corse) (tableau 9 et graphique 8). On note, pour ce dernier massif corse, que la progression apparente de la SAU s'est poursuivie entre 2000 et 2010, aboutissant à un accroissement de la SAU déclarée de + 40 % entre 1988 et 2010...

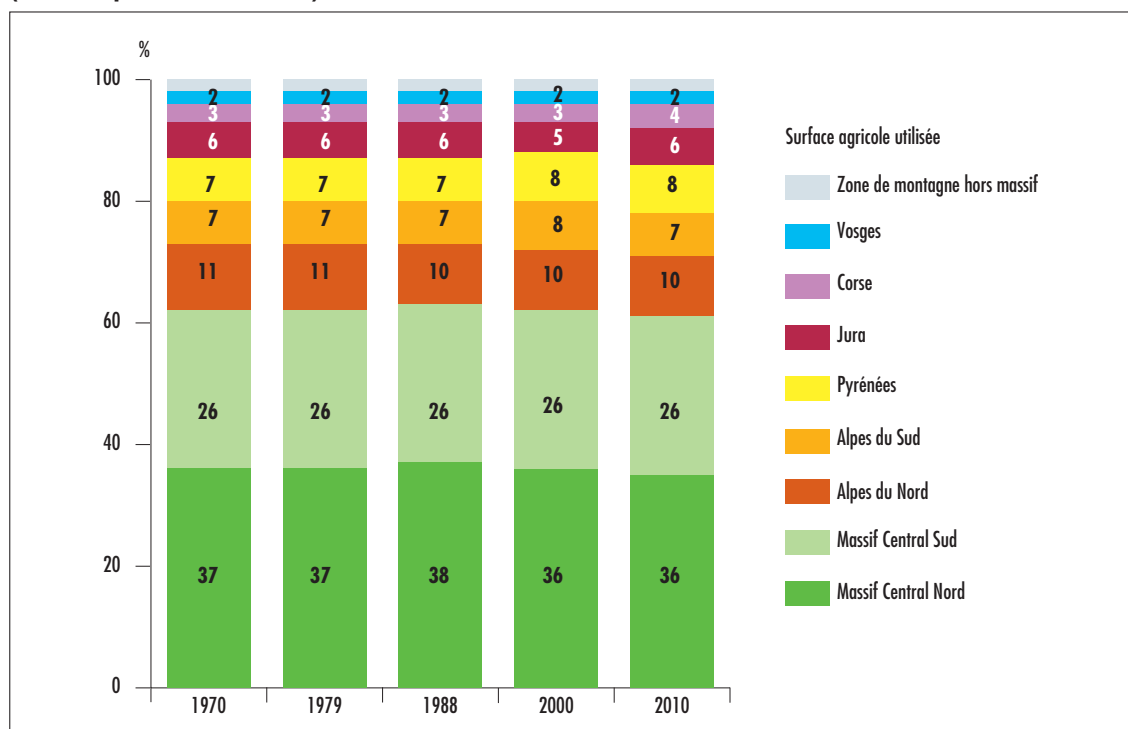
Le Jura et la Corse ont les plus grandes SAU moyennes par exploitation, les Pyrénées et les Vosges ont les plus petites

Par rapport à la moyenne nationale de la montagne française (48 ha en 2010), les montagnes du massif du Jura et de la Corse ressortent avec une SAU moyenne par exploitation nettement supérieure : 67 et 66 ha en 2010 (hors SAU des structures collectives) (tableau 10 et graphique 9). Pour le Jura c'était déjà le cas en 1970, quant à la Corse cela provient essentiellement de l'augmentation des SAU déclarées entre 1988 et 2010, le rythme de disparition des exploitations entre 1970 et 2010 étant sensiblement égal à la moyenne de la montagne française. Les Alpes du Sud tirent aussi parti

28. Si on inclut les surfaces gérées par des structures collectives, les ratios deviennent 53 % pour le Massif Central, 20 % pour les Alpes et 15 % pour les Pyrénées.

Graphique 7

Évolution de la part des massifs dans la SAU de la zone de montagne (hors espaces collectifs) entre 1970 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

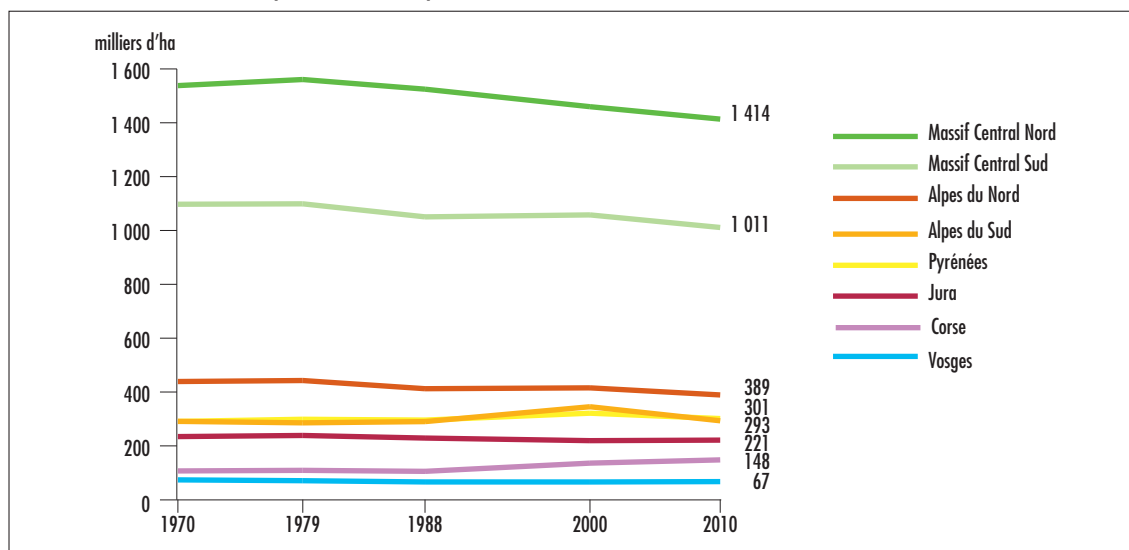
Tableau 9

Évolution de la SAU entre 1970 et 2010 en montagne selon les massifs

SAU (ha)	Évolution des surfaces			Rythmes annuels d'évolution						
	1970-1988	1988-2010	1970-2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
%										
Vosges	- 10,4	+ 1,9	- 8,7	- 0,5	- 0,7	+ 0,0	+ 0,2	- 0,6	+ 0,1	- 0,2
Jura	- 2,4	- 3,3	- 5,6	+ 0,2	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Alpes	- 3,8	- 2,9	- 6,5	+ 0,0	- 0,4	+ 0,7	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2
Alpes du Nord	- 6,1	- 5,6	- 11,4	+ 0,1	- 0,8	+ 0,1	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,3
Alpes du Sud	- 0,3	+ 1,0	+ 0,7	- 0,2	+ 0,2	+ 1,5	- 1,6	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
Massif Central	- 2,3	- 5,9	- 8,0	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	- 0,4	- 0,1	- 0,3	- 0,2
Massif Central Nord	- 0,9	- 7,3	- 8,1	+ 0,2	- 0,3	- 0,4	- 0,3	+ 0,0	- 0,3	- 0,2
Massif Central Sud	- 4,3	- 3,8	- 7,9	+ 0,0	- 0,5	+ 0,1	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,2
Pyrénées	+ 1,7	+ 1,9	+ 3,6	+ 0,3	- 0,1	+ 0,7	- 0,6	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1
Corse	- 1,4	+ 40,3	+ 38,4	+ 0,2	- 0,4	+ 2,1	+ 0,9	- 0,1	+ 1,6	+ 0,8

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 8
Évolution de la SAU (en hectares) selon les massifs entre 1970 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

de l'accroissement des SAU déclarées entre 1988 et 2000. Les plus faibles SAU moyennes en 2010 se trouvent dans les massifs des Pyrénées (31 ha)²⁹ et des Vosges (22 ha), ce qui était déjà le cas en 1970. L'écart s'est un peu accru dans les Pyrénées, malgré l'accroissement de SAU déclarée entre 1988

et 2000, car les exploitations y ont un peu mieux résisté (rythme de disparition inférieur entre 1970 et 2010).

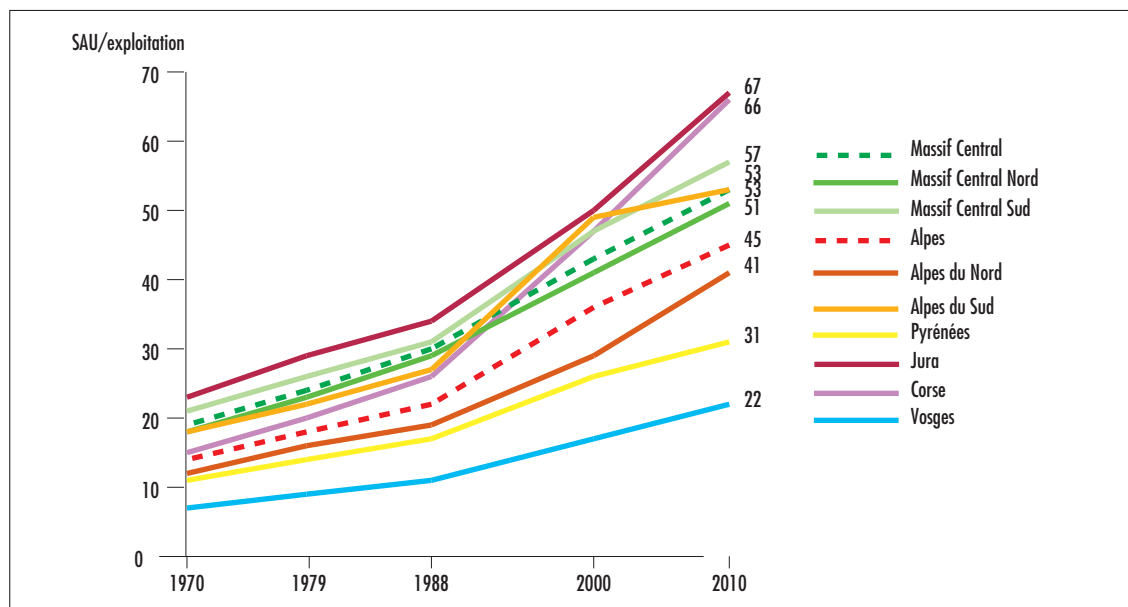
29. Mais 71 ha en moyenne si on inclut les surfaces gérées par les structures collectives (estives).

Tableau 10
Évolution de la taille moyenne par exploitation (en hectares SAU) entre 1970 et 2010 par massifs

	SAU moyenne/exploitation (hors superficies utilisées collectivement)					Rythmes annuels d'évolution SAU/exploitation						
	1970	1979	1988	2000	2010	1970 à 1979	1979 à 1998	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	ha					%						
Vosges	7	9	11	17	22	3,4	2,5	3,6	2,5	3,0	3,1	3,1
Jura	23	29	34	50	67	2,5	1,9	3,4	2,9	2,2	3,2	2,7
Alpes	14	18	22	36	45	2,7	2,5	4,2	2,4	2,6	3,4	3,0
Alpes du Nord	12	16	19	29	41	2,9	2,3	3,5	3,5	2,6	3,5	3,1
Alpes du Sud	18	22	27	49	53	2,2	2,4	5,0	0,8	2,3	3,0	2,7
Massif Central	19	24	30	43	53	2,8	2,2	3,1	2,1	2,5	2,7	2,6
Massif Central Nord	18	23	29	41	51	2,7	2,5	2,9	2,2	2,6	2,6	2,6
Massif Central Sud	21	26	31	47	57	2,8	1,9	3,5	1,9	2,4	2,8	2,6
Pyrénées	11	14	17	26	31	2,8	2,6	3,6	1,7	2,7	2,7	2,7
Corse	15	20	26	47	66	3,0	3,1	4,9	3,6	3,1	4,3	3,7

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 9

SAU moyenne par exploitation (en hectares) selon les massifs entre 1970 et 2010

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

1.2.2 Répartition par classes de SAU***Les très petites exploitations résistent, en montagne comme en plaine***

En plaine, les grandes exploitations progressent nettement entre 1988 et 2000 : les exploitations de plus de 100 ha passent ainsi de 5 % des exploitations à 20 % en 2010 (dont 5 % de plus de 200 ha) (graphique 10). Contrairement à une idée préconçue, les très petites exploitations résistent bien : une sur quatre a moins de 5 ha en 2010 (cela intègre aussi les exploitations hors-sol sans SAU) ; elles étaient 28 % en 1988. Si les exploitations de plus de 100 ha restent minoritaires en nombre, elles utilisent désormais plus de 60 % de la SAU, tandis que les exploitations de moins de 50 ha, majoritaires en nombre (60 %) utilisent à peine 15 % de la SAU en 2010. En 1988 celles-ci regroupaient 82 % des exploitations de plaine et utilisaient près de la moitié de la SAU (44 %).

En montagne, on constate aussi la progression des grandes exploitations de plus de 100 ha : 13 % des exploitations en 2010 (contre à peine 3 % en 1988), mais là aussi, comme en plaine, les très petites exploitations résistent bien : en 2010, une sur cinq a moins de 5 ha SAU (elles étaient 23 % en 1988). Leur poids relatif est donc légèrement inférieur à leurs homologues de plaine. Les exploitations de plus de 100 ha utilisent 45 % de la SAU (hors pacages collectifs) tandis que les exploitations de moins de 50 ha (64 % en nombre) utilisent seulement 22 % de

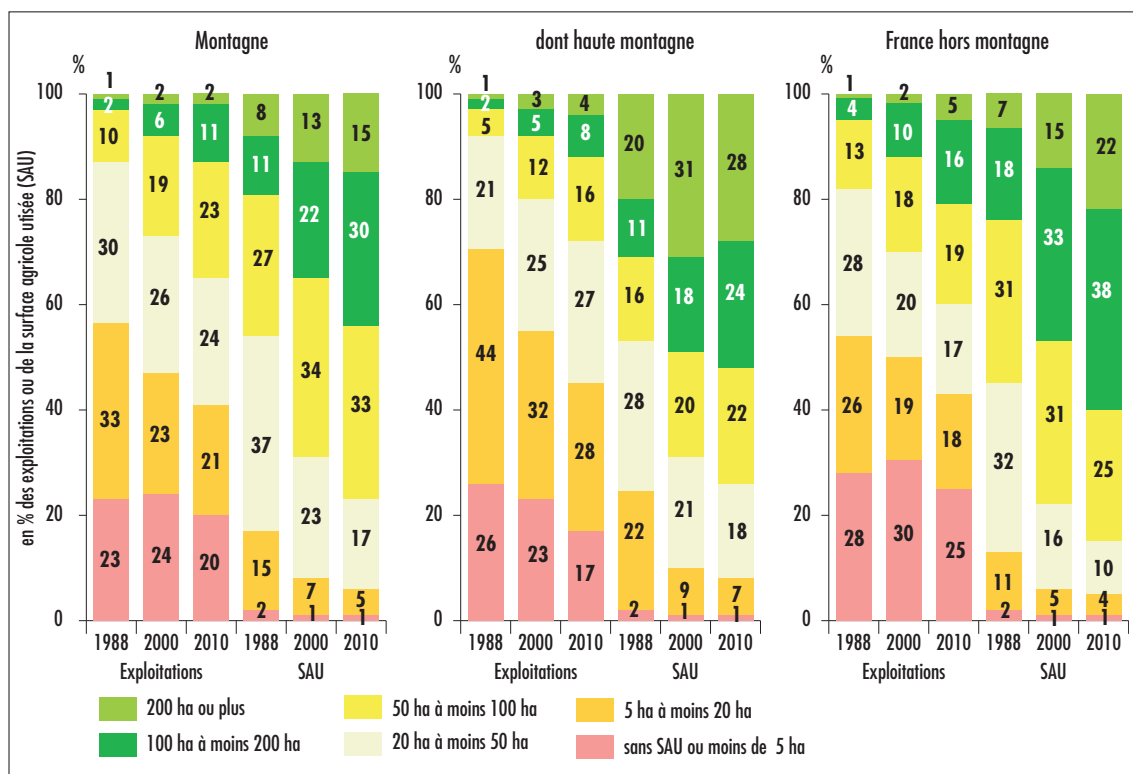
la SAU en 2010 (elles représentaient 87 % des exploitations et 54 % de la SAU en 1988).

En haute montagne, les très petites exploitations (< 5 ha) ont un peu moins bien résisté qu'en montagne : elles ne sont plus que 17 % en 2010 (perte de 10 points par rapport à 1988), tandis que les exploitations de plus de 100 ha ont un poids relatif semblable à la moyenne de la montagne en nombre d'exploitations et en SAU (respectivement 12 % et 52 % en 2010).

Forte proportion de très petites exploitations (moins de 5 ha SAU) dans le massif vosgien et les Alpes du Sud

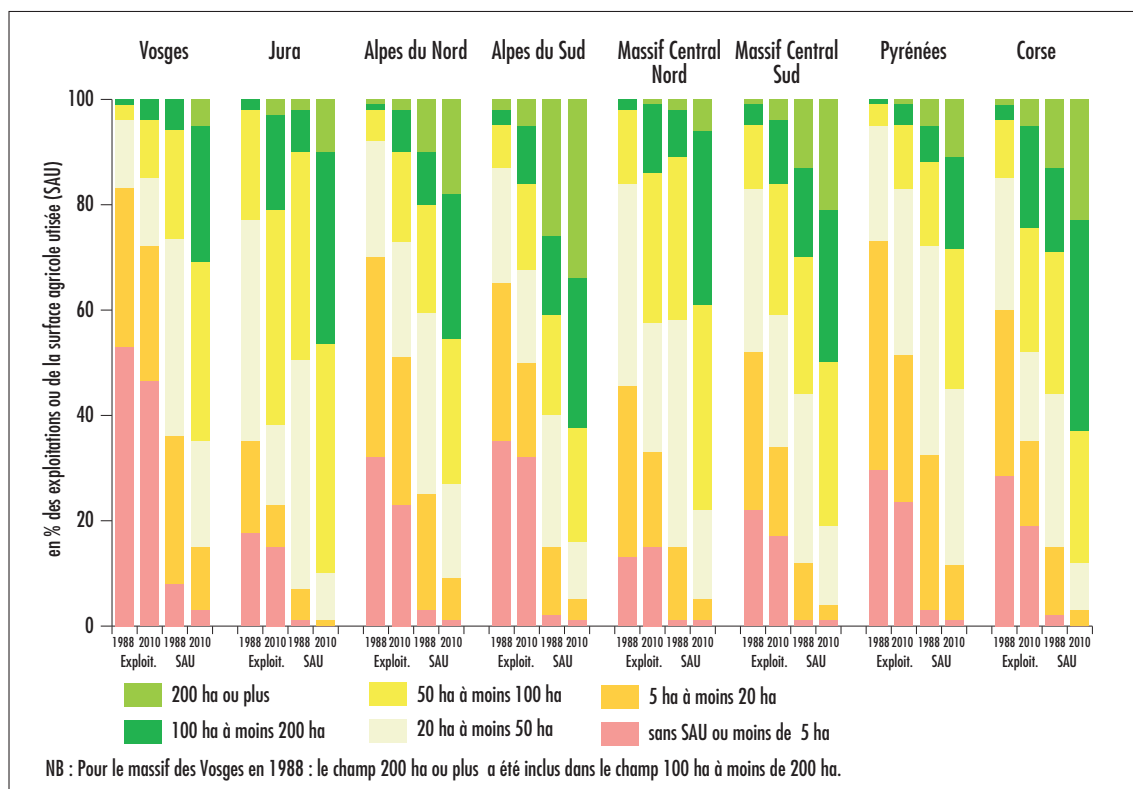
En 1988, on pouvait nettement distinguer les massifs où les très petites exploitations de montagne étaient prédominantes : le massif vosgien avec plus de la moitié (53 %) de moins de 5 ha (et 72 % de moins de 20 ha), le massif alpin (un tiers des exploitations avec moins de 5 ha) et les Pyrénées (29 % de moins de 5 ha et 72 % de moins de 20 ha) (graphique 11). À l'opposé, le massif du Jura avec seulement 17 % de très petites exploitations et 63 % de 20 à 100 ha (moyenne de la montagne française : 40 %). En 2010, les très petites exploitations restent très présentes dans les Vosges (46 % ont moins de 5 ha : cf. vignes sur le versant alsacien) et dans les Alpes du Sud (32 %), à comparer au massif du Jura (15 % ont moins de 5 ha) qui, dans le même temps, compte plus de 60 % d'exploitations supérieures à 50 ha (moyenne de la montagne française : 46 %). À noter en outre la Corse avec, en 2010, 63 % de la SAU utilisée

Graphique 10
Répartition des exploitations et de la SAU par classes de SAU selon les zones en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 11
Répartition des exploitations et de la SAU par classes de SAU selon les massifs en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

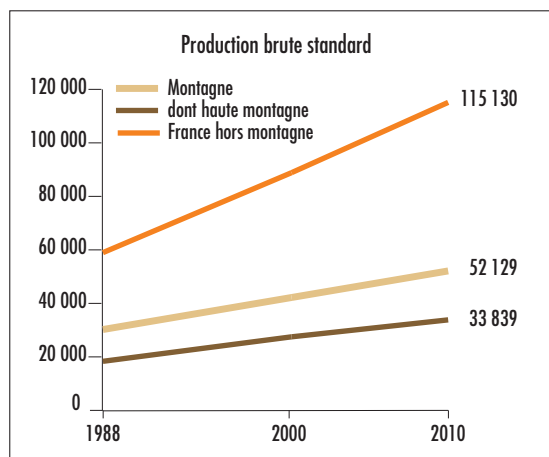
Tableau 11

Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation selon les zones entre 1988 et 2010

PBS moyenne par exploitation	Évolution 1988-2000	Évolution 2000-2010 %	Évolution 1988-2010
France métropolitaine	+ 49	+ 29	+ 92
Montagne	+ 40	+ 24	+ 72
dont haute montagne	+ 50	+ 23	+ 84
France hors montagne	+ 51	+ 30	+ 95

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 12
Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation selon les massifs entre 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

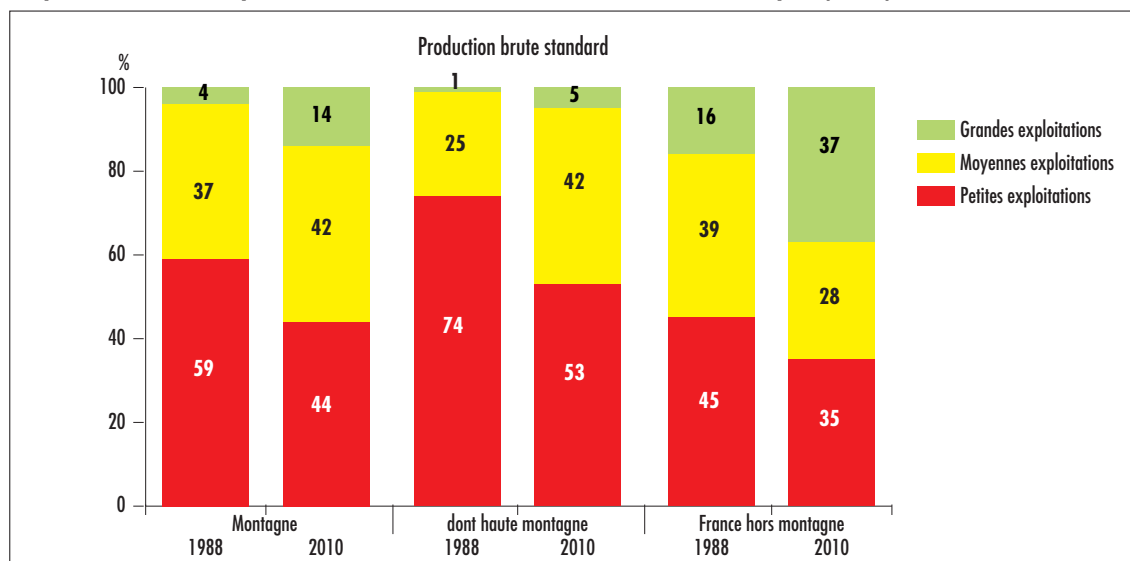
par des exploitations de plus de 100 ha (moyenne de la montagne française : 45 %).

1.2.3 Dimension économique des exploitations

L'écart s'accroît depuis 1988 entre montagne et plaine

Avec une PBS moyenne par exploitation de l'ordre de 52 000 € en 2010, l'exploitation de montagne a une dimension économique égale à la moitié de la moyenne nationale. Pourtant l'amélioration de la dimension économique a été importante en montagne depuis 1988 (+ 72 %), mais la progression a été encore plus forte en plaine (+ 95 %) et l'écart moyen s'est accru entre plaine et montagne (tableau 11 et graphique 12). En haute montagne, la PBS moyenne par exploitation atteint 34 000 € en 2010, soit environ le tiers de la moyenne nationale, malgré une progression de + 84 % depuis 1988.

Graphique 13
Répartition des exploitations selon leur dimension économique (PBS) en 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

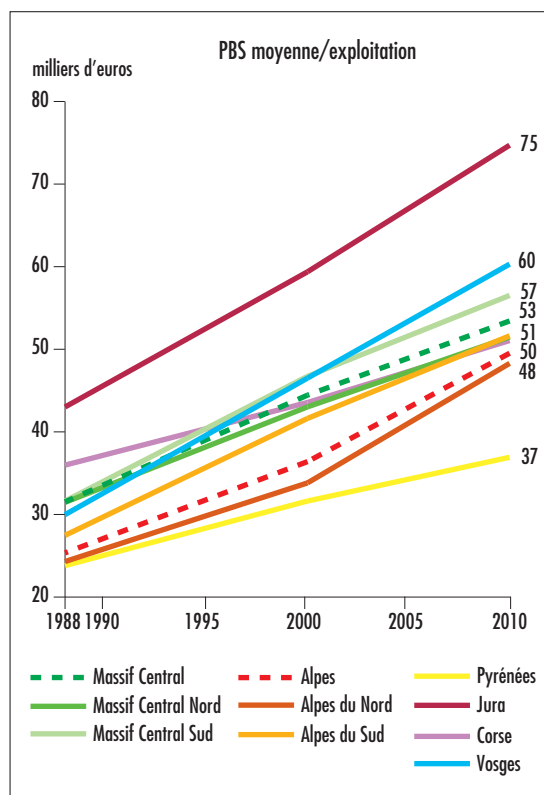
Les exploitations de petite dimension économique (PBS < 25 000 €) sont encore nombreuses en montagne et même majoritaires en haute montagne

La part des exploitations « moyennes et grandes » augmente, comme attendu, entre 1988 et 2010 quelle que soit la zone (graphique 13). Mais on note aussi l'importance encore significative en 2010 des exploitations de « petite dimension » (PBS < 25 000 €) : on en recense 44 % en montagne, elles sont même majoritaires (53 %) en haute montagne (il y en avait près des 3/4 en 1988) et elles représentent encore plus d'une exploitation sur trois (35 %) en plaine.

Le Jura toujours nettement en tête, mais la dimension économique a doublé entre 1988 et 2010 dans les Vosges et les Alpes du Nord

Avec une dimension économique moyenne par exploitation de montagne de 75 000 € en 2010, le massif du Jura obtient les meilleurs résultats, ce qui peut être mis en relation avec la forte dominance des systèmes spécialisés en lait et leur taille importante (moyenne de 41,5 vaches laitières par exploitation laitière). Puis vient le massif des Vosges (60 000 € en moyenne) en lien sans doute avec la forte proportion d'exploitations en système viticole (32 %) et le Massif Central Sud (57 000 €), tandis que les Pyrénées ont la plus faible dimension économique moyenne (37 000 €). Entre 1988 et 2010, les progressions les plus fortes se produisent dans les Vosges et les Alpes du Nord où la PBS moyenne a doublé (tableau 12 et graphique 14), tandis que les

Graphique 14
Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation selon les massifs entre 1988 et 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Pyrénées et la Corse ont les évolutions les plus faibles (respectivement + 55 % et + 42 %).

C'est dans le massif du Jura que la part des « grandes exploitations » (au sens de la PBS)

Tableau 12

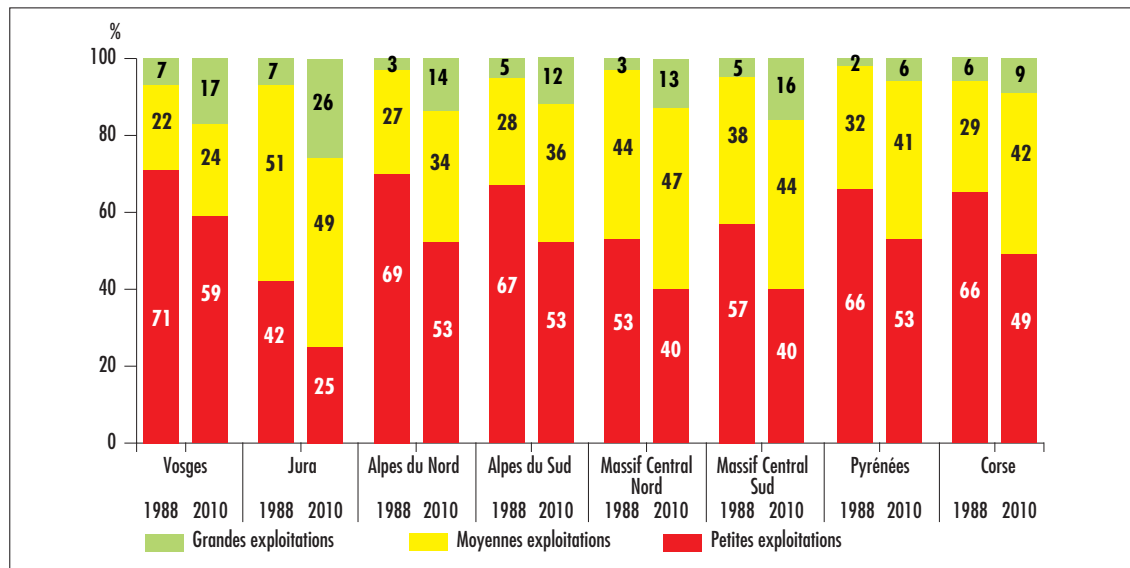
Évolution de la dimension économique (PBS) moyenne par exploitation de montagne selon les massifs entre 1988 et 2010

PBS moyenne par exploitation	Évolution 1988-2000	Évolution 2000-2010 %	Évolution 1988-2010
Vosges	+ 55	+ 30	+ 101
Jura	+ 38	+ 26	+ 74
Alpes	+ 44	+ 36	+ 95
Alpes du Nord	+ 39	+ 43	+ 99
Alpes du Sud	+ 52	+ 24	+ 88
Massif Central	+ 41	+ 20	+ 69
Massif Central Nord	+ 37	+ 20	+ 64
Massif Central Sud	+ 48	+ 21	+ 79
Pyrénées	+ 33	+ 17	+ 55
Corse	+ 21	+ 17	+ 42

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 15

Répartition des exploitations de montagne par massif selon leur dimension économique (PBS) en 1988 et 2010



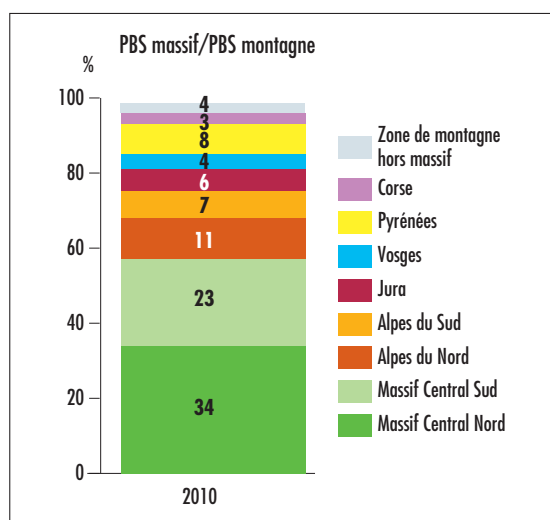
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

est la plus importante (26 % en 2010) et la part des « petites » la plus faible (25 %) (graphique 15). À l'inverse, le massif vosgien est

celui qui a le plus de « petites » exploitations (59 % en 2010 et 71 % en 1988), pourtant, comme on l'a vu, la dimension moyenne est assez élevée en raison de la proportion relativement importante de « grandes » exploitations (17 % en 2010).

Graphique 16

Part des massifs dans la zone de montagne selon leur dimension économique (PBS) en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Les massifs au sein de la montagne française : peu de différences entre poids économique et poids en nombre d'exploitations

Si on compare le poids des zones de montagne des différents massifs dans la montagne française, on note de fortes similarités selon qu'on considère leur nombre d'exploitations (graphique 4) ou leur dimension économique vue au travers de la PBS (graphique 16). Les principales différences concernent le massif du Jura (poids économique de 6 % avec seulement 4 % des exploitations de montagne) et les Pyrénées (poids économique de 8 % pour 12 % des exploitations). On gardera toutefois à l'esprit les réserves émises sur le critère PBS (cf. Avertissement méthodologique A § 2.2.5).

1.3. Statut juridique ³⁰

Si les Gaec et EARL se développent, les exploitations individuelles sont encore prépondérantes en montagne et l'exploitation familiale reste le modèle dominant, même dans les formes sociétaires

Parmi les formes sociétaires, on distingue principalement les groupements agricoles

30. Ne sont pas incluses dans cette analyse les « structures collectives » qui mettent à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pâturer leurs animaux. Ces « structures collectives » ne sont recensées – pour la première fois en 2010 – que si elles ont déposé un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

d'exploitation en commun (Gaec) ³¹ et les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) ³². En dehors des exploitations à titre individuel, des Gaec et des EARL, nous avons regroupé sous l'appellation « autres statuts » les exploitations gérées par des groupements de fait (sans statut juridique), des sociétés civiles (sociétés civiles d'exploitation agricole, sociétés civiles laitières (créées en 2005), groupements fonciers agricoles, sociétés civiles immobilières), des sociétés commerciales, etc. Ces exploitations tendent à prendre de l'importance, au moins en plaine (elles représentent 8 % des exploitations en 2010).

Les Gaec et les EARL restent des formes familiales d'exploitation : en 2010, la part de la main-d'œuvre familiale (évaluée en UTA) dans les exploitations de montagne sous statut de Gaec est de 91 % et de 82,5 % pour les Gaec de plaine (à comparer avec les moyennes de l'ensemble des exploitations : 88 % de main-d'œuvre familiale en montagne et 68 % en plaine). On peut même dire que le caractère familial est encore plus affirmé dans les Gaec ! C'est cependant moins vrai pour les EARL puisque la part de la main-d'œuvre familiale est de 79 % pour les EARL en montagne et 65 % pour celles de plaine.

En 1988, on ne note pas de grands écarts entre montagne et plaine : les exploitations individuelles sont très prédominantes et représentent 95 % des exploitations en montagne

(graphique 17). Cette proportion est même encore plus élevée en haute montagne (98 % des exploitations). Mais les statuts évoluent régulièrement et rapidement, surtout en plaine où les exploitations individuelles ne représentent plus que les 2/3 des exploitations en 2010 et désormais moins de la moitié de la SAU et des UGB herbivores ; les Gaec y sont relativement peu nombreux (7 % des exploitations) mais ils correspondent à des exploitations de plus grande taille moyenne (19 % de la SAU et 29 % des UGB), tandis que les EARL, très marginales en 1988, devançant largement les Gaec (18 % des exploitations) et utilisent plus de surfaces (30 % de la SAU).

En montagne, les exploitations individuelles restent encore largement majoritaires en 2010 (79 % des exploitations) mais elles ne représentent qu'un peu plus de la moitié de la SAU et des UGB alors que les Gaec ont, comme en plaine, des dimensions plus importantes : 11 % des exploitations de montagne mais 27 % de la SAU et 31 % des UGB. Les EARL de montagne ont une fréquence inférieure à celles de la plaine (8 % des exploitations) et des dimensions bien inférieures (seulement 12 % de la SAU et 13 % des UGB). En haute montagne, les exploitations individuelles restent largement prépondérantes même si leur poids s'effrite un peu en termes de SAU et UGB au profit des Gaec.

Voir encadré 1 sur les Gaec.

Encadré 1. Zoom sur les Gaec

Alors qu'ils ne représentent en plaine que 7 % des exploitations en 2010, les Gaec rassemblent 14 % de la main-d'œuvre. Cette proportion est encore plus importante en montagne : 11 % des exploitations en 2010, mais 22 % de la main-d'œuvre travaillant dans les exploitations de montagne.

Comme attendu, les Gaec correspondent à des exploitations dont la dimension est plus importante que la moyenne des exploitations, que ce soit en montagne ou en plaine (tableau 13). Ce qui est un peu plus étonnant, c'est que le collectif de travail se tasse entre 1988 et 2010 alors que la SAU de ces exploitations s'accroît nettement. Dans les massifs, les Gaec des montagnes des Alpes du Sud et de la Corse gèrent des superficies supérieures à la moyenne des Gaec de montagne, à relier avec l'importance des parcours dans la SAU de ces deux massifs, tandis que les Gaec sont de taille moyenne inférieure dans le massif des Vosges (une centaine d'hectares) mais avec plus de main-d'œuvre (3,4 UTA en moyenne) sans doute en lien avec la fréquence relative des exploitations viticoles dans ce massif.

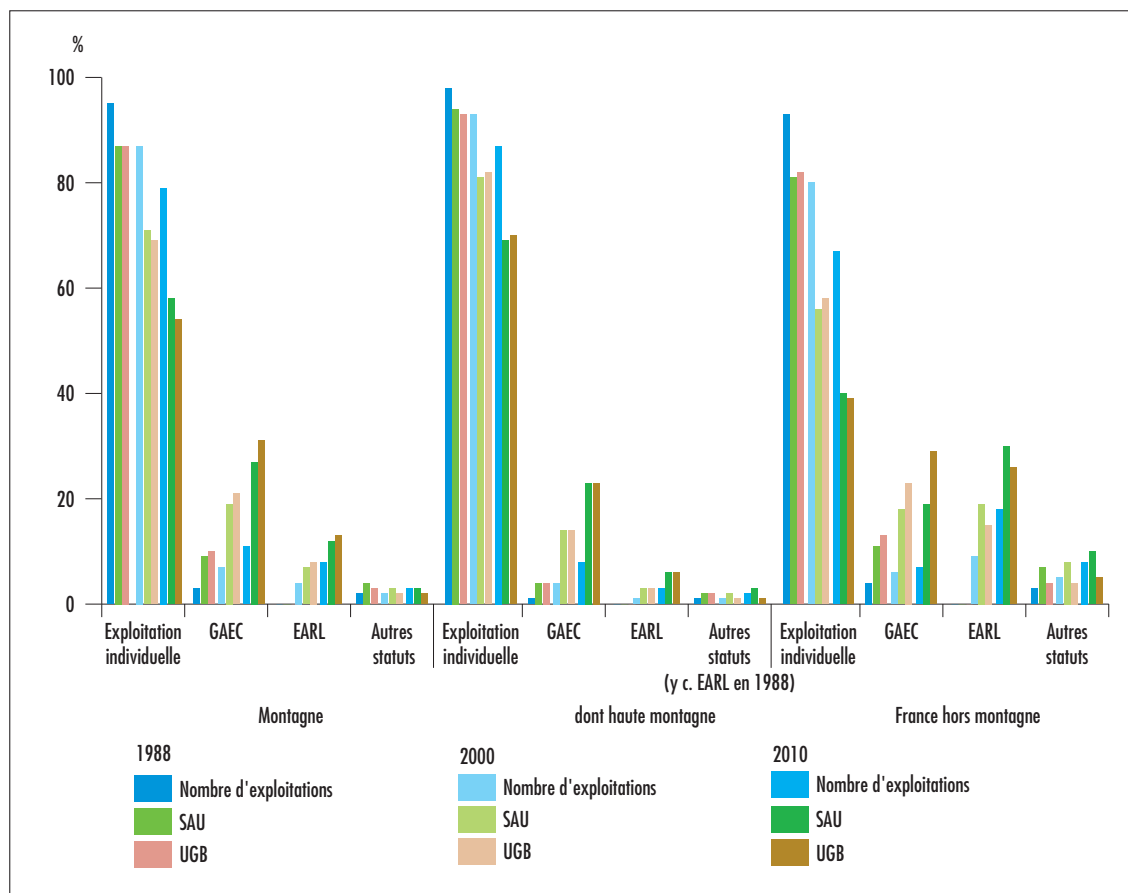
Que ce soit en montagne ou en plaine, les Gaec apparaissent surreprésentés dans les systèmes spécialisés bovins-lait (37 % des Gaec de montagne en 2010) et bovins mixtes lait + élevage et/ou viande (11 % des Gaec de montagne en 2010).

31. Dans cette analyse, les Gaec « totaux » et les Gaec partiels (où seule une partie des productions est exploitée en commun) ont été regroupés. Les Gaec entre conjoints ont été autorisés par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 : on peut penser que cette innovation n'a pas

encore eu un grand impact lors du recensement de 2010. 32. Les EARL sont une forme de société civile adaptée à l'agriculture (une EARL peut être unipersonnelle ou constituée entre époux et elle comprend de 1 à 10 associés qui ne sont pas forcément tous exploitants).

Graphique 17

Répartition du nombre d'exploitations, de la SAU et des UGB selon le statut juridique et selon les zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Plus d'une exploitation sur trois sous forme sociétaire dans le Jura, moins de 10 % en Corse

En 2010, les massifs des Alpes du Nord, des Vosges et le Massif Central (Nord et Sud) se situent dans la moyenne de la montagne française. Les exploitations individuelles sont très prédominantes dans la montagne corse, les

Pyrénées et les Alpes du Sud (respectivement 91 %, 87 % et 85 % des exploitations). La montagne du massif du Jura ressort avec une forte proportion de formes sociétaires (Gaec et EARL) : 35 % des exploitations en 2010, soit 59 % de la SAU et 62 % des UGB, à mettre en relation avec l'importance des systèmes bovins-lait de grande dimension dans ce massif.

Tableau 13

Comparaison des dimensions moyennes entre Gaec et ensemble des exploitations en 1988 et en 2010

Moyenne par exploitation		1988		2010	
		SAU (ha)	UTA totales	SAU (ha)	UTA totales
Montagne	Gaec	79	3,0	124	2,8
	Ensemble des exploitations	26	1,3	48	1,4
France hors montagne	Gaec	98	3,2	142	2,7
	Ensemble des exploitations	29	1,4	56	1,6

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

1.4. Modes de faire-valoir

En montagne, un tiers des surfaces en propriété

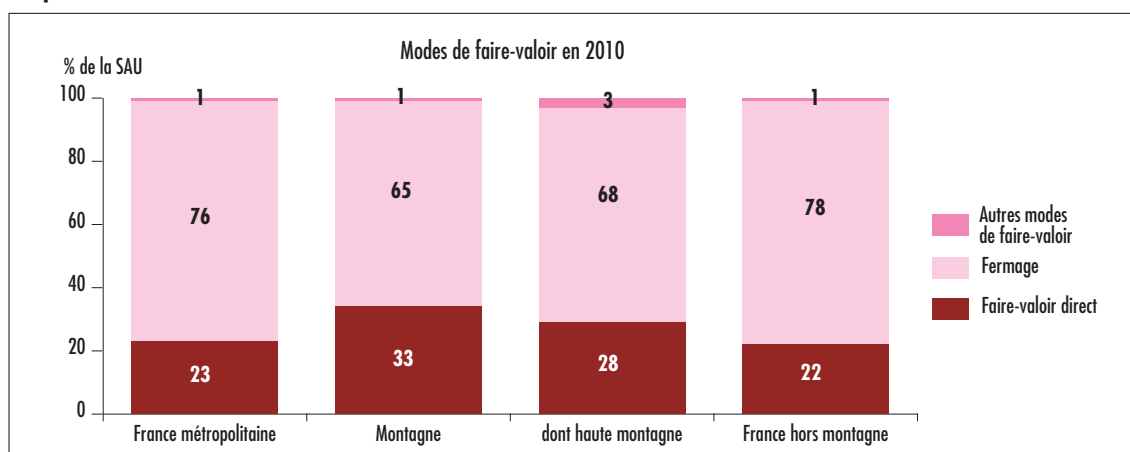
Les données des recensements n'étant pas comparables d'un RA à l'autre, l'analyse porte seulement sur les modes de faire-valoir en 2010. Dans le recensement 2010, une terre est considérée en fermage si elle est exploitée par une personne physique ou morale autre que son propriétaire et si elle donne lieu au paiement d'une redevance et fait l'objet d'un contrat écrit (bail) ou verbal. Les locations provisoires de terres louées à l'année avec ou sans paiement d'une redevance, et les locations verbales de durée variable avec partage de la récolte sont comptabilisées dans les « autres modes de faire-valoir ».

En 2010, un tiers de la SAU est la propriété des exploitations de montagne tandis que cette proportion n'est que de 22 % en plaine où le fermage est le mode de faire-valoir le plus répandu (78 % de la SAU) (graphique 18). Les exploitations de haute montagne sont en situation intermédiaire avec une moyenne de 28 % des terres agricoles en propriété.

La moitié des surfaces en propriété dans les Pyrénées, seulement 13 % dans le Jura

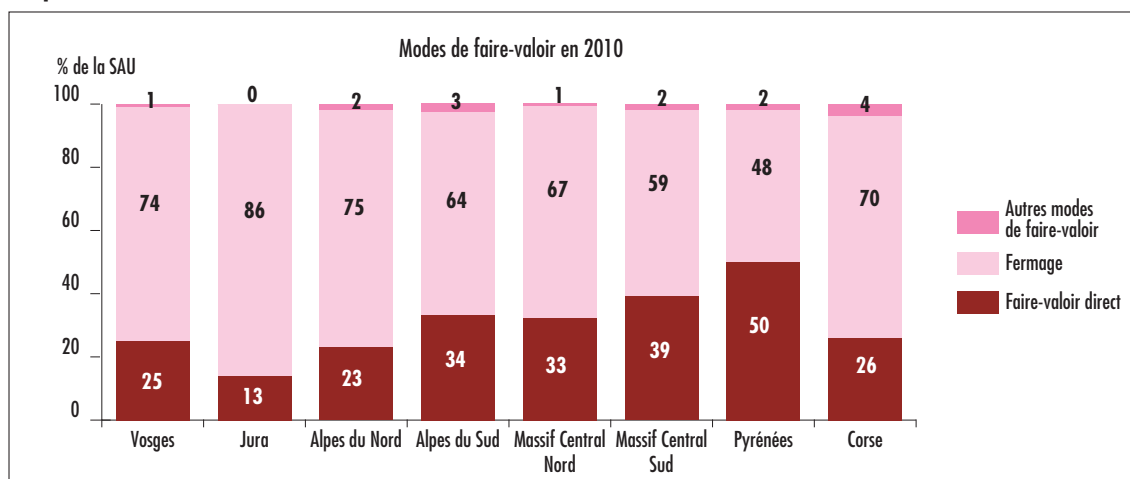
Parmi les massifs, les Pyrénées ressortent avec la moitié de la SAU en propriété³³ alors que les montagnes du massif du Jura ont la plus faible proportion de terres en propriété (13 % seulement) (graphique 19). Quelle que soit la zone ou le massif considéré, les autres modes de faire-valoir (ni propriété ni fermage) sont

Graphique 18
Répartition des modes de faire-valoir de la SAU en 2010 selon les zones



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 19
Répartition des modes de faire-valoir de la SAU en 2010 selon les massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

33. Rappelons que les estives collectives ne sont pas intégrées dans la SAU.